

recel successoral dans succession

Par françoise toni, le 02/08/2021 à 13:49

recel successoral entre 200 et 300.000 € sur 10 ans par une héritière ayant procuration + donation à son profit et quotité disponible par testament olographe -d'1/4- puisque 3 héritiers (1 décédé laissant 2 enfants) mais actif successoral d'environ 7.000€, 3.300 environ après frais obsèques, procédure avocat couteuse, recours?